anciens échecs; Sou Ting-fang avec 100.000 hommes s'embarque à Tcheng Chan pour le Pe Tsi dont il fait facilement la conquête; on y établit avec une garnison LIEOU JEN-YOUEN comme vice-roi; Sou Ting-fang marche ensuite contre la Corée, franchit avec difficulté le Pei Kiang et investit P'ing Yang, défendu vigoureusement; Sou est obligé d'en lever le siège et de rentrer en Chine avec ses troupes par ordre de l'empereur (660). Ce n'était que partie remise: huit ans plus tard, la Corée (Ko Kou rye). devait comme le Pe Tsi se soumettre aux T'ang et à l'État ennemi de Sin lo. En effet, deux armées impériales commandées par Li Tseu, instigateur de la guerre, et Sie Jen-KOUEI, avaient pénétré en Corée; la première s'empara de dix-sept villes dont Sin Tcheng; la seconde conquit pour la seconde fois le Pe Tsi qu'on avait évacué après la première expédition, attaqua le Ko Kou rye, battit les Coréens près du Kin Chan et prit la ville de Fou Yu Tch'eng; les deux armées chinoises réunies s'emparent de Ta Hing tch'eng et de P'ing Yang où s'était réfugié le roi Po TJANG, (Pao Ts'ang) qui est obligé de se rendre (668). Le brave Li Tseu ne survécut qu'un an à son triomphe. Plus tard, les Chinois renvoyèrent le roi de Corée, Po tjang, dans le Leao Toung, avec le titre de prince de Tchao Sien; quant au roi de Pe Tsi, il fut également renvoyé dans ses États avec le titre de prince de Tai Fang; il renonça bientôt à son trône; le prince de Tchao Sien ne profita pas de l'expérience passée et aussitôt arrivé au Leao Toung tenta de se révolter; il fut envoyé incontinent en exil à K'ioung Tcheou où il mourut de chagrin; ainsi finirent les familles royales de Ko Kou rye et de Pe Tsi (677).

Le chef Houei He (Ouighour) P'o Jouen, fils de T'ou-mi-Ouighours. tou étant mort, sa sœur Pi-sou-tou, à la tête des Houei He, des T'oung Lo et des Pou Kou fit des incursions sur les frontières de la Chine et commit de telles déprédations que l'empereur envoya contre elle le général Tcheng Jen-t'AI qui, avec Sie Jen-kouei, l'écrasa et transforma le territoire

des T'ie Le en sous-préfecture de T'ien Chan 1 (662).

I. CHAVANNES, p. 9.